

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 32	Absent(s) excusé(s) : 3	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------	-------------------

Date de convocation : 28 mars 2017

Vote(s) pour : 33

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 avril 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-04-03-BD-1 :

Désignation d'un représentant de Metz Métropole au Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Luc BOHL.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT la démission de Monsieur le Président en tant que représentant de Metz Métropole au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Metz-Thionville,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur le Président au sein du Conseil de surveillance du CHR de Metz-Thionville,

DECIDE de désigner Monsieur Jean-François SCHMITT en qualité de représentant de Metz Métropole au Conseil de surveillance du CHR de Metz-Thionville en remplacement de Monsieur Jean-Luc BOHL.

Pour extrait conforme

Metz, le 4 avril 2017

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 3 avril 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Désignation d'un représentant de MM au Conseil de surveillance du CHR de Metz-Thionville. ✕	1	
Point 2 – Désignation de Madame Sophie CRETY au sein d'une nouvelle Commission d'étude thématique. ✕	1	
Point 3 – Protocole d'accord transactionnel : MM – SMACL – M. et Mme MADIER. ✕	1	
Annexe : Protocole. ✕	1	
Point 4 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux actions à caractère social en faveur du personnel de MM avec l'APM pour l'année 2017. ✕	1	
Annexe : Convention.	1	
Annexe : Mise à disposition de personnel. ✕	1	
Annexe : Programme d'actions 2017. ✕	1	
Point 5 – Signature d'une convention entre l'Eurométropole de Strasbourg, Metz Métropole et l'association ACCRO pour l'appel à projets Tango & Scan. ✕	1	
Annexe : Convention. ✕	1	
Point 6 – Mise en place d'une OPAH, d'un dispositif VOC et d'un avenant au protocole "Habiter Mieux" dans le cadre d'une nouvelle contractualisation entre Metz Métropole et l' ANAH. ✕	1	
Annexe : Avenant 1 ANAH.	1	
Annexe : Avenant 1 CALM.	1	
Point 7 – Convention de partenariat entre MM et l'AGURAM pour l'année 2017 ✕	1	
Annexe : Convention.	1	
Annexe : Programme partenarial 2017.	1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
- 6 AVR. 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Fait à Metz, le 4 avril 2017

Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Délibz - AR

Hélène KISSEL